

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0731_AL_RD 673_RANCHOT
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 30/06/2022 par laquelle ABCD Géomètres-Experts, demeurant 39, Boulevard Wilson BP-394 - 39106 DOLE CEDEX, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 673, au droit des parcelles cadastrées section AH N° 61 et 62, situées 13, Route Nationale - Commune de 39700 RANCHOT, en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Dole du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 15 juillet 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués en date du 31/05/2022, l'alignement du domaine public de la RD 673 au droit de la propriété du bénéficiaire est fixé par la ligne tracée en bleu reliant les points H, I, J, K, L, M, B et ceci tel que reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 15 juillet 2022
visa, signature et cachet

Mme le Maire
S. DEVILLE



Signature de l'arrêté par le Département



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de RANCHOT pour information

L'ARD de DOLE

Plan de l'alignement

Envoyé en préfecture le 21/07/2022
 Reçu en préfecture le 21/07/2022
 Affiché le 21-07-2022
 ID : 039-223900010-20220721-ARR_2022_0731-AR

COMMUNE DE RANCHOHOT
 Application cadastrale
 sous réserve de bornage
 n° 000 AH - Lieudit : "LES VERGERS"
 Propriété de Mme Germaine PIERRE
 Echelle : 1/500
PLAN DE BORNAGE

LEGENDE

- Application cadastrale sous réserve de bornage
- Limite Bornée
- Division en cours
- Borne existante :
- Borne résine
- Borne nouvelle métal
- Bâtiment dur cadastre
- Mur ou murêt
- Culture
- Alignement
- Bord circuscusée
- Talus
- Eaux usées
- Eau potable
- Coffret EDF
- Téléphone
- 4.5 Distance figurative (m) sous réserve de bornage

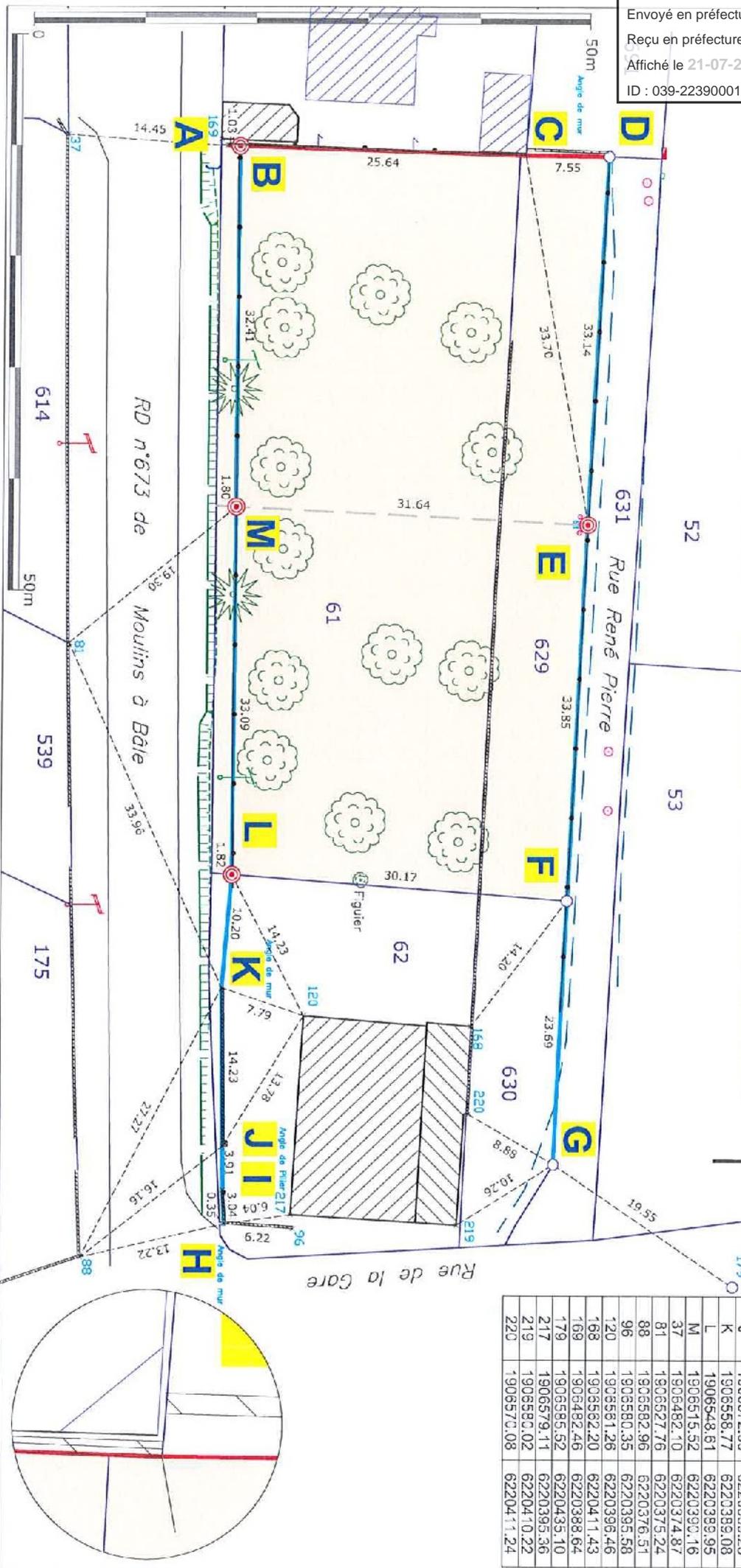


Tableau de Coordonnées
 (RG=93-CC47)

MAT	X	Y
A	1906483.04	6220389.25
B	1906483.10	6220390.28
C	1906483.91	6220415.90
D	1906483.99	6220423.45
E	1906517.09	6220421.76
F	1906550.90	6220420.04
G	1906574.56	6220418.91
H	1906579.94	6220389.38
I	1906576.80	6220389.26
J	1906572.99	6220389.23
K	1906556.77	6220389.08
L	1906548.61	6220399.95
M	1906515.52	6220390.16
37	1906482.10	6220374.87
81	1906527.76	6220375.24
88	1906582.96	6220376.51
96	1906580.35	6220395.58
120	1906581.26	6220396.46
168	1906582.20	6220411.43
169	1906482.46	6220388.64
179	1906585.52	6220435.10
217	1906579.11	6220395.36
219	1906580.02	6220410.22
220	1906570.08	6220411.24

FABCD
 Dossier : 14025
 Date : 31 Mai 2022
 Responsable : Jérôme CRETIN-MALTENAZ
 Agence : SAINT-VIT
 www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 47 15 78

ES
 Géomètre-expert
 Propriété - Mesure - Ingénierie